



Quimper, le 8 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRAIRIES PERMANENTES : STOP AUX INJONCTIONS CONTRADICTOIRES !

Dans sa grande générosité, pendant la trêve des confiseurs, l'Administration nous a informés que la date limite de dépôt des demandes d'autorisation de conversion des prairies permanentes vers un autre type de couvert initialement fixée au 2 janvier était reportée au 15 janvier 2024.

Que doit-on en penser ? **Ce ne sont pas quelques jours de plus pour déposer une demande de conversion qui vont changer la donne pour nombre d'agriculteurs consternés par cette bascule de la région Bretagne en régime d'autorisation de retournement des prairies permanentes.**

La FDSEA et JA du Finistère continuent de dénoncer cette décision, qui, malheureusement, confirme **le mépris de nos responsables politiques vis-à-vis de l'élevage de plaine depuis plusieurs décennies.**

FDSEA et JA n'ont cessé d'alerter sur **l'évolution démographique de nos exploitations agricoles** et la **conjuncture économique** qui entraînent inexorablement **une régression de l'élevage** et dans le même temps, on exige des agriculteurs qu'ils maintiennent des prairies. **Pour produire quoi ?**

FDSEA et JA ne remettent nullement en cause l'importance des prairies ! Elles sont même une richesse pour notre territoire ! Elles contribuent à l'autonomie alimentaire et à la performance des élevages et concourent également fortement à la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'érosion, la préservation de la qualité de l'eau,

Pour la FDSEA et JA du Finistère, il est urgent de stopper ce système qui fige les assolements, et pire, bafoue l'agronomie et va à l'encontre de tout projet de restructuration et de cession-transmission !

Que notre Ministre remette de la souplesse dans la gestion des prairies afin de permettre aux éleveurs qui restent d'en tirer une rentabilité économique ! Qu'il arrête de faire peser sur eux seuls la responsabilité du maintien des prairies permanentes !